

## FICHE PAYS

## GUINÉE

## CONTEXTE GÉNÉRAL



- **Monnaie** : Franc guinéen (1€ = 9600 GNF)
- **IDH** : 0,477, rang 181ème (2022, PNUD)
- **Population** : 13,9 millions d'habitants (2024, JMP)
- **Part de la population rurale** : 70%
- **Contexte politique** : Suite au coup d'état du 5 septembre 2021, le pays est dirigé par le Comité national du rassemblement pour le développement, junte militaire de transition.
- **Organisation territoriale** : 8 Régions administratives, 33 préfectures, 38 Communes Urbaines et 303 Communes Rurales.

## LES ENJEUX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

## Principales problématiques

La Guinée occupe la presque totalité des bassins supérieurs des fleuves qui drainent de nombreux pays de l'Afrique de l'Ouest (Niger, Sénégal, etc.), ce qui vaut à la Guinée l'appellation de "château d'eau" de l'Afrique de l'Ouest. Le territoire reste cependant soumis à de nombreuses problématiques :

- Des ressources en eau abondantes mais inégalement réparties sur le territoire ;
- Absence de suivi quantitatif et qualitatif des ressources en eau ;
- Déforestation massive qui provoque une raréfaction des ressources en eau et une dégradation de sa qualité ;
- Pollution bactériologique liée au manque d'assainissement mais aussi chimique en raison d'activités minières (or, bauxite) ;
- Forts enjeux liés à l'assainissement : défécation à l'air libre en milieu rural, mauvaises pratiques d'hygiène, traitement des eaux usées embryonnaire en ville ;
- Manque de personnels qualifiés pour la bonne gouvernance du secteur.

Taux d'accès de base *	Milieu rural	Milieu urbain
Eau potable	59 %	92%
Assainissement	21 %	47%

\* Données 2022 publiées dans le Rapport JMP 2023

## LES PRINCIPAUX ACTEURS INSTITUTIONNELS

- Le **Ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique** définit et assure la mise en œuvre de la politique sectorielle en matière d'eau potable.
- Le **Ministère de l'Environnement et du Développement Durable** (Direction Nationale de l'Assainissement et du Cadre de Vie) élabore et veille à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'assainissement. Le **Ministère de la Santé, Hygiène Publique** et celui de **l'Urbanisme et de l'Habitat** sont également impliqués dans le sous-secteur.
- Le **Service National des Points d'Eau (SNAPE)** : a pour mission de mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de promotion et de développement de l'hydraulique villageoise en d'en assurer le suivi.
- La **Société des Eaux de Guinée (SEG)** : est une société publique placée sous la tutelle du Ministère en charge de l'Hydraulique. Elle a pour mission la production, la distribution et l'exploitation des installations d'eau potable dans les centres urbains du pays.
- Les **collectivités\*\* (communes urbaines et rurales)** exercent la maîtrise d'ouvrage des opérations d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Le principal outil de planification de l'EAH sur leur territoire est le Plan de Développement Local.
- La **société civile et le secteur privé** (ONG, bureau d'étude, opérateurs) : interviennent pour les études, réalisation des travaux, gestion et suivi du service d'eau.

\*\* En 2024, la junte militaire a dissous tous les conseils communaux et a nommé des Délégations Spéciales qui sont chargées de gérer les affaires locales.

## DOCUMENTS ET RESSOURCES

Cartographie de la coopération décentralisée et non gouvernementale en Guinée :

[www.pseau.org/actions](http://www.pseau.org/actions)

[Fiche pratique - Coopération Décentralisée entre CD de la Charente Maritime et la CU de Boffa](#) (pS-Eau, 2023)

[Guide méthodologique pour les projets EHA en milieu scolaire](#) (Le Partenariat, 2022)

[Etude pour le renforcement de la stratégie nationale du service public de l'eau](#) (MATD, 2015)

Pages pays : [www.pseau.org/autres-pays](http://www.pseau.org/autres-pays)

## CONTACTS

### SNAPE

Mohamed TOURE DGA/ Opérations

[snape.guinee@gmail.com](mailto:snape.guinee@gmail.com)

### Amassade de France – Secrétariat SCAC

[mabinty.mara@diplomatie.gouv.fr](mailto:mabinty.mara@diplomatie.gouv.fr)

### pS-Eau

Carole Chemin

[carole.chemin@pseau.org](mailto:carole.chemin@pseau.org)

Une fiche réalisée par



Grâce au soutien de



## LE CADRE JURIDIQUE ET LES OUTILS DE PROGRAMMATION

- Le [Code de l'eau](#) (1994) encadre l'administration des ressources et la gestion de l'eau.
- Le [Code de l'Environnement](#) (2019) fixe les règles de base en matière de protection de l'environnement et pose les principes destinés à promouvoir le Développement Durable, à gérer et à protéger l'environnement contre toutes formes de dégradation.
- La [Politique Nationale de l'Eau](#) (2018) : ce document est un outil d'orientation politique qui insiste sur l'importance des questions de la gouvernance du secteur, de la préservation et de la valorisation des ressources en eau, ainsi que du financement de l'eau. Il fixe notamment le prix de l'eau à 100 GNF pour 20L.
- La [Lettre de Politique Nationale de Décentralisation et Développement local](#) (2010) : a acté le processus de décentralisation et de déconcentration.
- Cette vision politique trouve sa traduction opérationnelle dans la [Stratégie Nationale pour le Développement du Service Public de l'Eau en milieu rural et semi urbain](#) (2012).
- La Politique Nationale de l'Assainissement (2011)
- Le [Guide de mise en œuvre de l'approche FDAL](#) (2021) qui promeut l'approche ATPC comme moyen de mettre fin à la Défécation à l'Air Libre.

## LES PRINCIPAUX MODES DE GESTION

**En milieu rural** : La Commune doit être impliquée dans la planification et la mise en œuvre des services d'eau potable et d'assainissement. Le Service National des Points d'Eau (SNAPE) exerce auprès de la Commune une fonction d'appui-conseil. La gestion des ouvrages est réalisée par une Unité de Gestion du Service Public de l'Eau (UGSPE) agréée par la préfecture pour l'ensemble des points d'eau d'un même village (PMH et mini AEP) appliquant la vente de l'eau au volume. L'exploitation est assurée par un exploitant contracté par l'UGSPE. La maintenance et le dépannage des points d'eau sont assurées par des opérateurs privés, agréés par le SNAPE et liés contractuellement à l'UGSPE.

**En milieu urbain** : la Société des Eaux de Guinée (SEG) est l'exploitant du service d'eau à Conakry et dans 24 centres urbains.

La tarification du Service Public de l'Eau doit permettre d'assurer le recouvrement de toutes les charges d'exploitation et de maintenance.

**En ce qui concerne l'assainissement**, les acteurs à impliquer dans la gestion des ouvrages sont les suivants : Le Service National des Points d'Eau (SNAPE), l'Inspection Régionale de l'Environnement et du Développement Durable (IREDD), la Direction Nationale de l'assainissement et du cadre de vie, la Section Préfectorale de l'Hygiène Publique et les représentants des collectivités territoriales

## QUELQUES PROJETS EN COURS

**Amélioration de l'EAH, CU de Labé (SICOVAL/Le Partenariat)** : Ce projet est mené dans le cadre d'une coopération décentralisée entre la commune de Labé et le Sicoval (31), il vise à améliorer l'accès à l'EAH dans les écoles et les centres de santé de Labé tout en appuyant le renforcement de compétence en matière de gestion d'un service public de l'eau.

**DSPEB à Boffa (CMC)** : Ce projet mené par dans le cadre d'une coopération décentralisée entre le département de la Charente Maritime et la commune urbaine de Boffa a pour objectif d'améliorer l'accès à l'eau de 3 communes de la préfecture de Boffa via la réhabilitation et la construction d'infrastructures tout en renforçant la gouvernance locale.

**Mise en place d'un service public de l'eau à Kankan (Inter Aide)** : Le projet vise l'amélioration des pratiques d'hygiène ainsi que l'accès à l'eau et à l'assainissement des familles rurales de la région de Kankan. Un volet du projet est dédié au renforcement des capacités des acteurs locaux.

**Projet Edu Kindia (Guinée 44)** : Ce projet mené sur la CU de Kindia vise l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène de plusieurs établissements scolaires de la commune.